

## AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE D'ANGRESSE - PHASE 2

Les travaux débutés en 2019 permettent de sécuriser les déplacements à pied ou à vélo, d'apaiser les vitesses de circulation et desservir les lotissements et quartiers : ils comprennent des aménagements de sécurité, de trottoirs, la création d'un giratoire, de cheminements piétons sécurisés et aux normes d'accessibilité, de traversées piétonnes et la reprise des revêtements de chaussée.

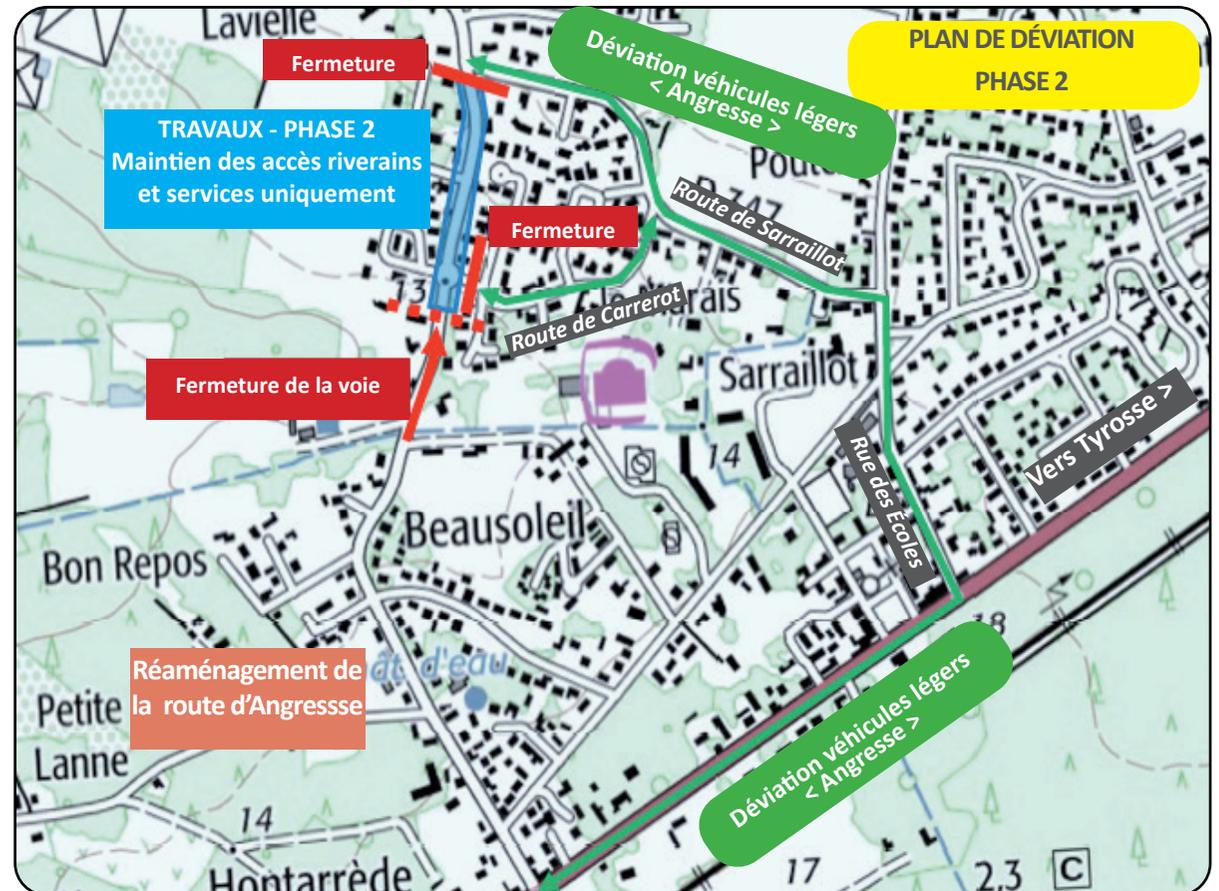
**La phase 2 se déroulera de début février à début avril.**

>> La route d'Angresse sera fermée entre le carrefour de la route de Sarraillot et le giratoire route de Carrerot.

>> Les accès riverains seront maintenus durant toute la durée des travaux sur la portion fermée pour travaux.

- **Les déviations pour les véhicules légers se feront par la rue des écoles et la route de Sarraillot, dans les deux sens de circulation.**
- **Pour rappel la desserte poids lourds est interdite dans l'agglomération sauf pour la desserte locale.**
- **Les poids lourds devront continuer à emprunter la déviation par la route de Capbreton.**

*Nous vous remercions de votre compréhension et nous excusons par avance de la gêne occasionnée.*



CONTACTS :

MACS : [service.voirie@cc-macs.org](mailto:service.voirie@cc-macs.org)

BÉNESSE-MAREMNE : [mairie@benesse-maremne.fr](mailto:mairie@benesse-maremne.fr)

